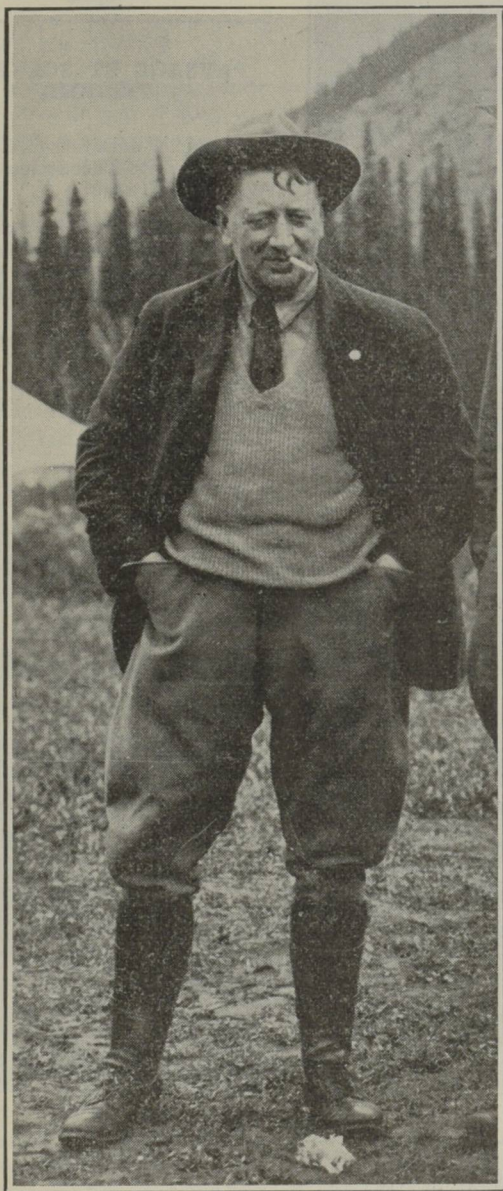


John Murray GIBBON

LE POÈTE-CHANSONNIER



M. John Murray GIBBON, chef du service de publicité de la Compagnie du Pacifique Canadien, dont l'initiative nous vaudra bientôt au château Frontenac le grand festival de la Chanson et des Métiers du Terroir.

Porteur d'un nom qui indique son origine écossaise, John Murray Gibbon est né dans l'île tropicale de Ceylan. Son père, un planteur de thé, envoya ses enfants faire leurs études dans sa propre ville natale d'Aberdeen. Bientôt le jeune Gibbon devint boursier d'Oxford, où il obtint ses diplômes, en 1897. Déjà il avait passé deux ans en Allemagne, à l'université de Goettingue, où il s'appliqua avec un égal enthousiasme à se familiariser avec le duel et le sanscrit. Après son stage à Oxford, Murray Gibbon joint le personnel du journal illustré *Black and White*, dont il devient éventuellement le rédacteur en chef. Il passe ses loisirs dans les écoles d'art, et, lorsque son mauvais état de santé l'oblige à quitter momentanément le journalisme, il va faire du dessin à Biskra, ville de l'Algérie méridionale, puis passe six mois à l'atelier de Colarossi, à Paris. De retour à Londres, il fait partie de la rédaction de l'*Illustrated News* et, en 1908, le Pacifique Canadien lui confie l'établissement d'un bureau

de publicité qui centralisera la propagande pour la Grande-Bretagne et l'Europe. C'est à ce titre qu'il visite annuellement le Canada. Entre temps, il écrit l'histoire de ses compatriotes au pays et donne à son livre le titre *Scots in Canada*. En 1913, lord Shaughnessy l'invite à prendre charge de toute la publicité du Pacifique Canadien, avec quartiers généraux à Montréal.

M. Gibbon a publié quatre romans : *Hearts and Faces*, *Drums Ajar*, *The Conquering Hero* et *Pagan Love*. De plus, un autre roman est sous presse et sera bientôt lancé par la maison MacMillan. Murray Gibbon a encore à son crédit un petit recueil de poèmes intitulé *A Canadian Calendar*. Quatre de ces pièces ont été mises en musique par le fameux chansonnier américain Louis-Victor Saar. Ce cycle de chansons sera également publié sous peu par Carl Fischer, de New-York.

En collaboration avec Charles Marchand, Murray Gibbon a recueilli trente chansons du Canada français, et il a traduit ces chansons pour ses compatriotes de langue anglaise. Oscar O'Brien et Geoffrey O'Hara sont responsables de l'harmonisation. Ce florilège sera publié, bientôt, s'il ne l'est déjà, avec paroles anglaises et françaises, par la maison J. M. Dent, les grands éditeurs de Londres et de Toronto. Maurice Morisset a été chargé par M. Gibbon de traduire en français la préface de cet important ouvrage, dont on est à préparer incessamment une édition pour les États-Unis.

Murray Gibbon fait partie de la Société Royale, et il a été le premier président de l'Association des Auteurs canadiens.

G. de B.

DELAI PROLONGÉ

A sa dernière réunion, le Bureau de direction de la Section française de l'Association des Auteurs canadiens a résolu de prolonger, au 1er juillet prochain, le délai accordé aux concurrents pour faire leurs envois, lequel délai devait d'abord expirer le 18 avril.

Les directeurs ont pris cette décision sur la demande d'un grand nombre de professeurs, religieux et laïques, instituteurs et institutrices, qui désirent prendre part à cet intéressant concours et que leurs occupations, trop absorbantes à cette époque si active de l'année scolaire, empêchent de le faire. En agissant ainsi, l'Exécutif de la Section française a la conviction d'assurer au concours un nouvel éclat, puisque cela permettra à un plus grand nombre de nos écrivains d'y prendre part.

On nous demande de préciser, sur un point, les règlements et conditions du concours, que nous donnons plus bas, en spécifiant que, par littérature enfantine, il est bien entendu qu'il s'agit d'œuvres destinées à l'enfance, mais non écrites par des enfants. Il ne saurait donc être question de soumettre au jury des productions dues à la plume de garçonnets et de fillettes de dix à douze ans.

Voici de nouveau les conditions de ce concours :

- 1° Les manuscrits ne devront pas contenir plus de 3,000 mots.
- 2° Les nouvelles, récits, légendes ou contes devront être canadiens, par les personnages et les décors, et appropriés spécialement, par le style et les pensées, au développement intellectuel des enfants de 7 à 12 ans.
- 3° On devra fournir les manuscrits en triplicata et au clavigraphie.
- 4° Chaque concurrent devra signer son travail d'un pseudonyme, et envoyer en même temps, dans une enveloppe cachetée, son nom véritable et son adresse. Les manuscrits doivent être adressés à M. Aimé Plamondon, N. P., secrétaire de l'Association des Auteurs, 47 rue Claire-Fontaine, Québec.
- 5° Une somme de \$250.00 sera accordée en prix, et répartie de la façon suivante :

Premier prix.....	\$ 100.00
Deuxième prix.....	75.00
Troisième prix.....	50.00
Quatrième prix.....	25.00
- 6° Le jury chargé d'attribuer les prix se composera de trois membres nommés par l'Exécutif de la Section française.
- 7° Le volume de l'auteur qui aura remporté le premier prix sera édité gratuitement à cinq mille exemplaires, et une royauté de 20% sera accordée à l'auteur par l'éditeur. Les autres volumes primés, sur recommandation du jury, seront confiés à un éditeur qui s'engagera à les publier à ses frais et à faire une remise de 20% aux auteurs de ces volumes.
- 8° Ce concours prendra fin le 1er juillet 1927.